

Membres du bureau

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
CVRH ROUEN
Chemin de la Poudrière
BP 124
76122 GRAND QUEVILLY
l@i-carre.net
tel : 02 35 68 92 38

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
DDT 65
3 rue Lordat
65013 TARBES CEDEX
tel : 05 62 51 41 26
@hautes-pyrenees.gouv.fr

Alexia CURCI
Trésorière
membre de la CAP nationale
DREAL Bretagne
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 99 33 44 67

Sylvie MIAN
Trésorière adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
DREAL Bourgogne
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 03 80 25 09 05

Luc BODINATE
permanent UNSA
SG
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 01 40 81 10 91

Claudine MOREAU
DDT 36
@@indre.gouv.fr
tel : 02 54 53 20 76

Pascal MOUSSU
CVRH de Toulouse
@developpement-durable.gouv.fr
tel: 05 62 14 39 15

Laurence POTIER
DDTM 35
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 83

Johnny RAMALINGOM
DEAL 974/ DMSOI
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 62 42 94 32

Chèr(e) collègue,

Le projet de la DRH de remise en cause des 3 cycles de mobilité illustre une fois de plus la mise à mal du dialogue social au sein de notre ministère. Pour **UPSAE**, ce projet est discutable tant sur la forme que sur le fond, ce qui justifie pleinement le boycott du groupe d'échanges qui devait être en partie consacré à ce projet, pour information et uniquement pour information, donc non sujet à débat, le 6 mai dernier. Il s'agit bel et bien d'une dérive de ces groupes d'échanges sur un sujet de cette importance.

Note de problématique de la DRH sur les cycles de mobilité aux MEDDE/MLET

Selon la DRH, notre système actuel qui repose effectivement sur 3 cycles de mobilité annuels (qui ne constitue d'ailleurs pas la règle absolue pour tous les corps), avec des dates de prise de poste aux 1er janvier, 1er mai et 1er septembre engendre de très fortes contraintes sur les délais aux différents stades de la procédure de mobilité. Des cycles de mobilité trop fréquents ne permettraient pas aux services d'anticiper les publications de postes.

Compte-tenu d'incertitudes quant à la détermination des effectifs cibles, notamment pour le cycle de janvier, voire celui de mai, à plus forte raison celui de mars s'il devait y en avoir un, ces 2 cycles de mobilité amplifieraient les phénomènes de vacances et de sur-effectifs. Rappelons que c'est la DRH qui a décidé de supprimer les listes additives aux listes principales qui avaient justement le mérite de donner une plus grande souplesse dans la gestion des publications de postes, ce que l'administration souligne comme point faible aujourd'hui!

Enfin, dans un cadre interministériel harmonisé et sous la pression du Secrétariat Général du Gouvernement, suite au relevé du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) de juillet 2013, les MEDDE-MLET devraient abandonner un cycle de mobilité pour s'aligner sur le régime du MAAF...

Sans nier que la question de l'organisation plus efficiente des mobilités peut constituer un sujet de réflexion intéressant, **UPSAE** ne peut que s'opposer à ce projet improvisé et sans préalables, dans le contexte où il s'inscrit.

Pour **UPSAE**, la mobilité des agents ne saurait faire les frais d'une gestion de la pénurie des effectifs avec le passage de 3 à 2 cycles de mobilité.

L'abandon d'un cycle de mobilité par les MEDDE-MLET ne constitue en effet pas une réponse adaptée à la faible mobilité interministérielle qui restera ce qu'elle est tant qu'on ne prendra pas le taureau par les cornes pour donner à la loi mobilité sa pleine effectivité. Le projet proposé ne repeint pas les "sièges bleus et verts", pas plus qu'il ne modifie les plafonds d'emplois ou encore harmonise les régimes indemnitaires propres à chaque ministère... le «chacun chez soi ministériel» demeurera la règle majoritaire.

Cette remise en cause du nombre de cycles de mobilité est surtout motivée par la recherche d'économies de gestion, par la DRH, dont les effectifs ont été amputés depuis plusieurs années : **UPSAE** n'est pas dupe!

Ce projet se fera sur le dos des agents et au détriment des services RH pour lesquels une "remise à plat" du logiciel Mobilité est annoncée pour concrétiser cette réforme ... Autant dire, forte des expériences antérieures telles que Rehucit, qu'**UPSAE** craint encore le pire pour les services gestionnaires qui ont déjà suffisamment donné!

Agenda 2014

Concours professionnel de SACCS

Admissibilité :
8 septembre 2014

Examen professionnel d'attaché

Admissibilité :
16 septembre 2014

Pré-CAP Promotions SACDD CS et CE

12 septembre 2014

CAP Promotions

17 et 18 septembre 2014

Élections CAP, CT...

4 décembre 2014

F

L

A

S

H

Passer de 3 à 2 cycles de mobilité, ce serait niveler l'interministérialité par le bas, harmoniser par le moins disant social!

2 cycles au lieu de 3, ce seront aussi des périodes plus longues de vacance sur les postes et des intérim plus lourds pour ceux qui s'y trouveront astreints.

2 cycles au lieu de 3, ce seront des difficultés encore plus grandes dans les régions où l'immobilité est quasiment la règle, la mobilité étant l'exception...

2 cycles au lieu de 3 avec une pré-publication des postes pendant 3 mois risque d'engendrer une fiabilité toute relative de la liste avec des postes susceptibles de disparaître au moment de la publication officielle, sans compter les promesses non tenues quant à l'attribution éventuelle d'un poste face à une candidature plus intéressante de dernière minute. La concurrence accrue sera génératrice de stress pour les agents.

En période de très forte concurrence sur les postes, nombre de collègues devront, faute d'avoir trouvé un poste sur les deux cycles proposés, renoncer à leur promotion.

La DRH projette de mettre en place cette nouvelle organisation dès le cycle 2015-3, qui se substituerait alors au cycle 2015-1.

- Pourquoi une telle précipitation?
- Pourquoi ne pas inscrire cette proposition dans le cadre plus large des réflexions interministérielles en cours sur les parcours de carrière; ce qui permettrait de revoir l'organisation des publications de postes sur les BIEP, BRIEP et autres, de revisiter le calendrier des concours et examens professionnels?

UPSAE dit NON à une harmonisation au rabais!
UPSAE dit NON à une Gestion des Ressources Humaines anti-personnel!

**Adhérez et rejoignez UPSAE,
Renouvelez-nous votre confiance dès aujourd'hui
Soyez acteur de votre avenir!**

Pour vous informer et vous conseiller, trois permanentes UNSA/UPSAE sont à votre disposition:

Marie-Christine DUVAL

Secrétaire nationale UNSA DD / **UPSAE**

CVRH de ROUEN

Tel: 02 35 68 92 38

[courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr)

Françoise PICAUT

Secrétaire nationale adjointe UNSA DD / **UPSAE**

DDT 65

Tel: 05 62 51 41 26

[courriel: francoise.picaud@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:francoise.picaud@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Sylvie MIAN

Trésorière adjointe UNSA/ **UPSAE**

DREAL BOURGOGNE

Tel: 03 80 25 09 05

[courriel: sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr)

BULLETIN D'ADHESION 2014

NOM : PRENOM : GRADE :

Fonction :

Service :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

 **Bulletin à retourner à l'adresse :**

DDT 65 à l'attention personnelle et confidentielle de Françoise PICAUT- UNSA
3, rue Lordat – 65013 TARBES cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 35 € pour une première adhésion
ou de 55 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi :

Françoise PICAUT // par courriel à l'adresse suivante : francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr
et

Marie-Christine DUVAL // par courriel à l'adresse suivante : marie-christine.duval@i-carre.net

REDUCTION D'IMPOTS

Pour les salariés imposables

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant.
Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

**Pour une primo adhésion de 35 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 11,90€
Pour un renouvellement de 55 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 18,70 €**

Pour les salariés non imposables,

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée.
Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

**Pour une primo adhésion de 35 €, on me rembourse 23,10 €, coût final de ma cotisation 11,90€
Pour un renouvellement de 55 €, on me rembourse 36,30 €, coût final de ma cotisation 18,70 €**

Références :

article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)